



FRUX :

46 francs pour 3 mois;  
32 francs pour 6 mois;  
64 francs pour l'année.  
Hors du département du Rhône,  
4 franc de plus par trimestre.

# LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



Le Précurseur donne les nouvelles  
10 ou 30 heures avant les Journaux de  
Paris.

ON S'ABONNE

LYON, rue du Gare, n° 5, au 2<sup>e</sup>  
PARIS, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-  
Montmartre, n° 15.

LYON, 30 novembre.

Le projet d'adresse que nous avons communiqué hier à nos lecteurs est tel qu'on devait l'attendre d'une majorité comme celle qui s'est formée au coup de pistolet du Pont Royal. En résumé, c'est une longue protestation de servilisme, écrite avec une visible affectation de bassesse et de soumission sans condition. C'est une déclaration d'obéissance absolue à toutes les volontés, à tous les caprices du Château exprimés par la doctrine ou par M. Dupin.

La loi sur l'état de siège sera votée, et notre constitution s'enrichira d'un nouvel article 14 qui mettra aux mains de la coterie la liberté individuelle, la fortune et la vie de tous les citoyens; qui livrera la constitution elle-même à toutes les passions de gens qui nous parlent dès aujourd'hui de la majorité des baïonnettes en dénombant les fanatiques de la garde nationale.

La révolution de juillet a été faite contre l'article 14; la chambre annulera la révolution. Et en effet le pouvoir s'est montré en juin si calme, si humain, si scrupuleux, qu'on peut bien lui donner sans inquiétude l'arme constitutionnelle avec laquelle se suicida la restauration.

La chambre votera encore une loi de presse qui entourera de nouvelles entraves une liberté qui, par l'application des doctrines de M. Barthe, n'est déjà plus qu'une dérision. Aujourd'hui la liberté de la presse est, littéralement et sans exagération, beaucoup plus hostile à la pensée et aux écrivains qu'elle n'était la censure de la restauration. — Mais la royauté, c'est M. Barthe qui l'a dit, ne croit pas pouvoir vivre à côté de la liberté des opinions; elle avoue que certaines idées qu'il lui plaît d'appeler anarchiques, et qui sont à notre avis bien autrement favorables à l'ordre que l'athéisme du juste-milieu, sont de leur nature si épidémiques, si puissantes sur les masses, qu'elle ne peut, sans compromettre son existence, les laisser se développer paisiblement sur le papier. — Il faut donc que le pouvoir tue la presse; c'est sa conviction, c'est son désir, c'est son but; et, certes, dans l'état actuel de la tribune parlementaire, avec les triomphes de majorité qui se préparent pour le cabinet, on doit convenir que la presse est désormais le seul adversaire redoutable pour le système du 7 août.

Il est bien entendu que la majorité devait prendre au sérieux les factions qui ont si méchamment comploté au mois de juin l'assassinat de M. Vidocq et de son honnête bande, aussi bien que l'attentat horrible du coup de pistolet à poudre. — Un seul doute à cet égard aurait été regardé par la consciencieuse majorité du 11 octobre, comme un outrage à la majesté royale.

L'avenir de la session est donc nettement tracé, et la minorité ne peut plus maintenant se faire aucune illusion. Elle en prendra sans doute son parti et se résignera au rôle que lui réserve l'intolérance violente et brutale dont la majorité a déjà fait preuve. — Nous comprenons parfaitement le découragement profond qui a dû saisir les hommes de la gauche, qui attendaient quelque chose de cette session, et se flattaient que la royauté reviendrait à un système plus national.

Mais enfin la gauche se relèvera de cet accablement passager. Elle se comptera, elle verra qu'en réalité elle forme encore une des minorités les plus nombreuses et les plus imposantes qui se soient vues chez nous, depuis l'établissement du gouvernement représentatif.

Si cette minorité sait se rendre compacte, elle sera maîtresse, non pas de cette session, mais de l'avenir de la France. Si, généralisant les vœux du peuple dans un programme précis, clair, franc surtout, et impitoyable pour les fictions et les augustes répugnances, elle sait résumer l'opinion qui grandit chaque jour hors des chambres, jamais opposition n'aura plus dignement rempli sa mission et rendu plus de services; jamais minorité n'aura été plus redoutable au pouvoir.

Mais, nous le répétons, il ne s'agit plus de conquérir un ministère par des concessions qui n'en seraient pas moins lâches pour être demandées et accordées poliment; il ne s'agit plus de saisir le pouvoir, mais de défendre des principes et de développer un programme. M. Barrot et ses amis y penseront: ils ont fait, dans des vœux de conciliation, tout ce qui pouvait être tenté; peut-être même ont-ils fait trop: un pas de plus serait déshonorant, et ce déshonneur serait sans profit pour personne.

Que la minorité ne se jette donc pas dans la mêlée des amendemens et des petits détails: elle y serait toujours battue. Dans l'affaire de l'adresse son rôle peut commencer, noble et digne de gens qui ne se regardent pas comme battus par quelques voix, quand au dehors 30 millions d'adhésions les soutiennent. Au lieu de discuter à l'infini

sur une expression plus ou moins lâche, sur un mot plus ou moins servile, l'opposition, si elle a compris sa situation, apportera un contre-projet d'adresse où elle développera avec une énergique franchise ce qui est dans tous les cœurs patriotes. Son projet sera rejeté, mais la France jugera.

Dans toute autre question nous croyons que sa conduite devra être la même: le temps est passé des hypocrites politesses de tribune: il faut tout dire, et si les murmures des centres courent au dedans la voix des orateurs, la France, au dehors, entendra et applaudira à ces protestations généreuses d'hommes qui ne veulent ni quitter le poste où le pays les a placés, ni se soumettre lâchement à une majorité peureuse et athée.

Cette conduite vaudra mieux que les démissions en masse dont il avait été question. En politique, il ne faut abandonner aucun pouvoir, et c'est un pouvoir immense que la publicité de la tribune.

La presse, si la minorité suit cette ligne honnête et décidée, l'appuiera sans relâche et sans faiblesse; la presse ne demande pas mieux que de trouver à sa tête une direction officielle et parlementaire, et la minorité au moins peut compter que la presse ne reculera jamais d'un pas, quel que part qu'on la mène pour le salut du pays.

Ans. P.

On nous prie d'insérer la note suivante:

Les apôtres saint-simoniens, Hoart, ex-capitaine d'artillerie, et Bruneau, ex-capitaine d'état-major, revenant de leur mission du midi, sont rentrés dimanche à Lyon, à une heure après-midi.

Une nombreuse famille, composée de plus de cent personnes, hommes, femmes et enfans, qui, dès huit heures du matin, s'était portée à la Mulatière, est venue à leur rencontre. La famille de Lyon, ayant rencontré Hoart et Bruneau près de la Madeleine, s'est formée en cercle autour d'eux, ayant à sa tête Derrion et Cognat qui ont remis entre les mains de leurs pères Hoart et Bruneau la direction de la famille qu'ils avaient formée. Le père Hoart, dans une courte allocution, a entretenu la famille du bon accueil qu'ils avaient reçu des populations du Midi, et lui a présenté en même temps deux de ses fils du Midi, Granal, ex-avocat, et Arnaud, ex-docteur-médecin, qui les ont suivis dans leur course apostolique, et qui vont bientôt, avec Cognat, revêtir le costume.

La famille s'est ensuite remise en marche avec ordre, ayant à sa tête les pères Hoart et Bruneau; Cognat et Derrion, anciens chefs de l'église de Lyon, marchant à leurs côtés; elle a traversé les faubourgs, le pont de la Guillotière, la promenade des Brotteaux, en chantant l'Appel et plusieurs autres chants religieux; elle s'est rendue ainsi au banquet qui lui était préparé. La famille a pris un repas simple: le service était fait par plusieurs apôtres.

Divers toasts ont été portés:

HOART, apôtre: au PÈRE!

Au PÈRE qui veut l'amélioration de tous, l'émancipation pacifique, intellectuelle et matérielle des travailleurs, l'affranchissement de la femme.

N'oublions jamais que tous les hommes ont reçu de Dieu une mission sur cette terre, et qu'aujourd'hui la plus divine tend à détruire tous les sentimens de haine et de violence que trois siècles de guerre ont laissé dans l'humanité.

Par le développement de l'industrie, et son importance dans les faits de la vie, la fonction du travailleur est devenue sociale; son éducation, sa profession, sa retraite doivent donc lui être garanties par la société entière. Education intellectuelle et industrielle pour tous, quelle que soit sa naissance, avenir assuré au travailleur, pour lui, sa femme et ses enfans.

Tant que la guerre a été l'action dominante de l'humanité, la femme a dû être subalternisée; maintenant que la mission de Dieu est toute pacifique, il faut donner à la femme la plus grande liberté possible pour que sa parole d'amour puisse agir dans toute sa plénitude.

Femmes, le moment est proche où vous marcherez les égales de l'homme.

M. BRUNEAU, apôtre:

A l'association pacifique des travailleurs!

La concurrence a contribué puissamment au développement de l'industrie: c'est incontestable; mais aujourd'hui, elle produit de grands maux dans la société; elle engendre la fraude, la ruse, le mensonge; elle démoralise les hommes. La concurrence amène la faillite, la banqueroute, la ruine d'un très-grand nombre d'industriels, et surtout pèse de tout son poids sur la classe des travailleurs. C'est par l'association des hommes, dans tous les ordres de travaux, qu'on peut rétablir la moralité au sein de la société et faire le bonheur de tous, des classes pauvres comme des classes riches.

AUGRAY canut, membre de la famille: A la classe riche!

A la classe riche, que moi prolétaire j'ai tant haïe, comme mon ennemie et l'ennemie de la classe dans laquelle je suis né. A la classe riche que les saint-simoniens m'ont fait comprendre et aimer, à cette classe dont sont sortis les premiers qui ont proclamé l'affranchissement du prolétaire, les apôtres, que nous entourons de nos respects, et le PÈRE. Les riches viendront à nous quand ils connaîtront nos intentions pacifiques et qu'ils seront bien persuadés que nous ne voulons rien détruire, que nous n'ayons déjà préparé un édifice plus grand et plus beau pour tous. Nous seuls, saint-simoniens, avons puissance de reliair à nous les hommes de tous les partis et de toutes les classes, parce que nous les aimons tous et que nous voulons le bonheur de tous, sans exclusion. Au PÈRE, qui porte dans son sein l'humanité!

Le repas fini, la famille est entrée dans la ville avec le plus grand ordre, au milieu d'une foule de curieux; elle s'est rendue à la rue Casati, où elle a improvisé un bal.

APPOSITION DES SCELLÉS

Sur la salle, rue Masson, où les saint-simoniens faisaient un cours gratuit de mathématiques.

Samedi 24 novembre une trentaine d'ouvriers lyonnais s'étaient déjà rendus rue Masson, n° 17, pour assister au cours de mathématiques professé gratuitement par Romano, saint-simonien, sous la direction de Germain, aussi saint-simonien et breveté de l'université pour l'enseignement primaire.

M. le commissaire de police s'est présenté, assisté de quatre agens, quatre surveillans et quarante hommes de la troupe de ligne, commandés par un capitaine. Il a requis, en vertu d'un mandat de M. le juge d'instruction, l'évacuation de la salle, a procédé à la saisie des objets relatifs à l'enseignement et à l'apposition des scellés.

Rogé et Massol, apôtres de la foi nouvelle, qui se trouvaient à cette réunion, ont invité les membres de la famille et les autres assistans à se rendre sans discussion aux sommations de M. le commissaire, afin de donner par là à l'autorité un nouveau gage des sentimens pacifiques qui doivent animer aussi bien ceux qui approchent les saint-simoniens que ceux qui partagent leur foi.

Alors la salle a été évacuée en silence et en ordre. Avant de se retirer, Rogé a fait observer à M. le commissaire qu'ayant son coucher dans la salle même de la rue Masson, il allait se trouver dans la rue ainsi que son frère Dumolard, ouvrier forgeron, par le fait de l'apposition des scellés; M. le commissaire a passé outre à l'observation, et les scellés ont été apposés.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

AVIS.

La chambre a nouvellement reçu et s'empresse d'annoncer qu'on peut consulter, à son secrétariat, Palais-St-Pierre, tous les jours non fériés, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures du soir, les documens ci-après, savoir:

1° La traduction d'un acte sanctionné le 14 juillet dernier par le président des Etats-Unis, et qui a pour objet d'introduire de nombreuses et importantes modifications dans le tarif des douanes de ce pays, publié à Guatemala, le 29 avril 1851.

2° Le tarif des douanes de la république de l'Amérique centrale, publié à Guatemala, le 29 avril 1851.

3° Le tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, pendant l'année 1851.

L'envoi du tarif des douanes de la république de l'Amérique centrale a été accompagné d'une invitation de M. le ministre du commerce à la chambre d'examiner et de lui signaler celles des évaluations de cet acte concernant les articles que nous fournissons, en quantités de quelque importance, au nouvel état, qui donneraient lieu à des observations dans l'intérêt de la France. La chambre appelle, à son tour, l'attention du commerce sur cet objet, et elle se rendra volontiers l'interprète des réclamations que lesdites évaluations seraient reconnues susceptibles de faire naître.

Enfin, la chambre fait savoir qu'elle est informée par M. le directeur de l'administration des douanes, que M. le ministre des finances a, dans des vues d'utilité publique, autorisé la vente du Tableau général du commerce, annoncé ci-dessus, et qu'on peut se le procurer à l'imprimerie royale, au prix fixe, à Paris, de 7 fr.

Lyon, le 29 novembre 1852.

Le secrétaire, membre de la chambre de commerce,  
VACHON-IMBERT.

ADJUDICATIONS PUBLIQUES.

Le lundi 17 décembre, à midi, adjudication de la ferme des poids publics pour 3 ans;

Le mardi 18, adjudication de la construction d'un pavillon d'octroi sur la culée orientale du pont Lafayette;

Le jeudi 20, adjudication de la ferme du mesurage des bois et charbons.

Les cahiers des charges de ces trois adjudications sont déposés au secrétariat de la mairie où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

AVIS.

Une montre en or de femme, très-plate, que l'on présume avoir été volée, il y a cinq ou six mois, sera rendue à la personne qui en donnera le signalement.

Elle est déposée au commissariat central à l'Hôtel-de-Ville.

Depuis quelques années on a publié un grand nombre de méthodes pour abréger et faciliter le calcul des intérêts; plusieurs mathématiciens ont traité avec distinction cette partie intéressante de l'arithmétique; mais tout ce qui a été fait jusqu'à présent ne peut égarer en clarté et en simplicité le procédé que M. M. A. Sanlaville, notaire honoraire à Beaujeu, a consigné dans une petite brochure récemment publiée. (1)

Au moyen de la Boussole ou clé du système de M. Sanlaville, quiconque sait prendre la moitié, le tiers et le sixième d'un nombre donné, peut, très-promptement, et sans autre connaissance arithmétique, trouver les intérêts de ce nombre à un taux quel qu'il soit, avec la preuve raisonnée de la justesse de l'opération.

Nous ne suivons pas l'auteur dans les développemens de sa méthode: nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage lui-même. Nous devons seulement constater un travail qui peut faciliter les opérations commerciales; et encourager les efforts d'un honorable citoyen qui, par cette conception ingénieuse peut être utile à tous les commerçans, mais surtout à la classe nombreuse qui n'a pas eu le temps de s'appliquer à l'étude de l'arithmétique financière.

PARIS, 28 novembre 1852.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Plusieurs nouvelles de haute importance circulent aujourd'hui.

Le fait de l'appel sous les armes de la landwehr prussienne avait été vivement controversé. Cet appel avait été annoncé comme positif, puis démenti.

(1) Chez Targe, libraire, rue Lafont.

Les correspondances particulières reçues aujourd'hui de Berlin et de Francfort affirment que cette convocation est enfin résolue.

— On a appris par voie d'Angleterre que don Pedro avait, dans une sortie, remporté sur don Miguel un avantage décisif. Peut-être si on l'eût su plutôt le discours du trône ou du moins l'adresse eussent contenu au moins une phrase sur les affaires du Portugal.

Enfin il paraît que le ministère belge s'est retiré en masse devant le parti anti-français. On soupçonne que l'un des ministres actuels a, autant qu'il a été en lui, concouru à amener ce résultat qui, joint à la mésintelligence qui règne entre nos généraux et les généraux belges, peut amener les plus tristes conséquences pour notre expédition d'Anvers.

— On annonce une prochaine brochure du général Valazé sur le système de fortifications adopté pour ou contre la capitale.

On assure que cet écrit, d'un des plus spirituels de nos officiers, fourmille de révélations piquantes.

— Hier, pendant l'interruption de la séance à la chambre des députés, une discussion assez vive s'est engagée dans le rond-point de la chambre entre MM. Thiers et Mauguin qu'un grand nombre de députés entouraient.

On assure que tout le résultat de ce débat semi-parlementaire est resté à l'orateur de l'opposition.

— La discussion de l'adresse n'a offert aujourd'hui qu'une succession de discours écrits; demain la discussion sur les articles amènera nécessairement plus d'intérêt.

Nantes, 26 novembre.

*L'Ami de l'Ordre* de Nantes, suspendu par suite de l'état de siège, va paraître sous le nom de *Rénovateur breton et vendéen*, journal légitimiste.

— Les départements du Nord sont depuis quelque temps le théâtre de phénomènes assez extraordinaires. Quatre aigles bruns y ont été vus, et jamais ces contrées n'avaient vu d'aigles.

De plus on remarque dans le ciel un météore lumineux, espèce d'aurore boréale, lançant de tous côtés des rayons enflammés formant partout un arc-en-ciel de mille couleurs. Les étoiles paraissent trembler et changer de place. Dans une atmosphère pure les éclairs se succèdent avec un effrayante rapidité.

Bayonne, 24 novembre.

Le bruit court ici qu'un moine a tenté d'assassiner la reine d'Espagne, mais il n'a pu exécuter son coupable projet.

— L'ancien ministre, le Polignac espagnol Calomarde, est arrivé le 19 à Tarbes. Il a échappé à une mort certaine par un habit de moine. Le préfet a écrit au ministère pour savoir ce qu'il décidera sur la destination de ce ministre.

On lit dans le *National* :

M. Humann a fait rendre, huit jours avant l'ouverture des chambres, une ordonnance qui accorde un crédit supplémentaire de 15 millions pour les primes à l'exportation des sucres. On a remarqué, à cette occasion, que M. le ministre des finances aurait donné une véritable preuve de désintéressement en faisant diminuer l'exorbitante élévation de ces primes, puisqu'un seul bureau de douanes, qui a dépensé en 1831 340,000 fr. pour des primes de sucre, a payé plus de trois cent mille francs à M. Humann. Cette ordonnance est le second acte administratif du commerçant-ministre; son premier acte avait été l'autorisation donnée aux agents de change de coter à la Bourse le 3 p. 100 espagnol; opération où M. Humann n'est pas moins intéressé que dans l'exportation des sucres.

C'est mettre le temps et le pouvoir à profit.

Une pétition des commissaires représentant les créanciers des emprunts des cortès, vient d'être adressée à la chambre pour lui signaler, comme une concussion, l'acte de M. le ministre des finances. La chambre sera sans doute embarrassée de concilier les égards et l'impunité qu'elle accorde à tout ministre, avec sa décision *unanime* du mois d'avril 1831, rendue sur la demande des mêmes pétitionnaires.

#### CHAMBRE DES PAIRS.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Séance du 28 novembre.

(Présidence de M. Pasquier.)

La chambre des pairs, dans sa séance d'aujourd'hui, a adopté l'adresse telle qu'elle avait été rédigée par sa commission.

La seule discussion que l'on attendait devait être soulevée par M. de Montalivet, qui se proposait d'expliquer l'état de siège; mais ce pair avait annoncé qu'il ne parlerait que dans le cas où la commission n'aurait formellement qu'elle avait voulu blâmer cette mesure.

Interpellé sur ce point, la commission a cédé le terrain; toutes les questions sont restées indécises, et il n'y a pas eu de discussion. Ces transactions avaient été arrangées dès hier dans un dîner législatif chez le grand-référendaire.

101 membres étaient présents; l'adresse a eu pour elle 92 suffrages, 8 contre elle, et une voix est restée incertaine.

Les ministres n'ont pris aucune part à cette séance.

Il est probable que la chambre que la chambre des pairs sera longtemps à se réunir.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Correspond. particulière du PRÉCURSEUR.)

(Présidence de M. Dupin aîné.)

Séance du 28 novembre.

A une heure la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le ministre des finances monte à la tribune pour une communication du gouvernement.

Il lit à la chambre plusieurs projets de loi relatifs au règlement de compte des exercices antérieurs à 1832.

Par un dernier projet de loi, M. le ministre, dans un exposé que nous ne pouvons entendre, demande à la chambre trois douzièmes provisoires.

Le renvoi dans les bureaux pour l'examen de ce projet est prononcé par la chambre.

M. le général Demarçay monte à la tribune.

Il donne lecture à la chambre d'une proposition déjà présentée par lui à la dernière session et ayant pour but de nommer dans chaque bureau, lors de la présentation du budget autant de commissaires qu'il y a de ministères.

Le développement de cette proposition de l'honorable général est fixé après le vote de l'adresse.

L'ordre du jour est la discussion du projet d'adresse.

M. Thouvenel, 1<sup>er</sup> orateur inscrit, monte à la tribune. (Mouvement d'attention.)

Messieurs, en abordant cette tribune je compte sur la bienveillance de la chambre. Nous croyons que la loyauté de la majorité est intéressée à ce que nous exposions les plaintes, les doléances du pays, et que nos adversaires dans cette discussion ne refuseront pas de nous entendre.

Pendant l'intervalle des sessions un nouveau ministère s'est formé; nous avons pensé, dans notre simplicité provinciale, que l'on allait voir enfin un changement de système; nous nous trompions: les ministres nous déclarent qu'ils marcheront dans la même voie que ceux qui les ont précédés. Aussi, à l'intérieur, toujours des impôts accablants; à l'extérieur, le gouvernement a tout lieu de penser que les assurances qu'il reçoit des puissances étrangères sont sincères, et notre armée est en marche pour faire la guerre au roi de Hollande au profit du roi des Belges.

Nous allons donner notre garantie à un emprunt pour le prince appelé au trône de la Grèce; n'avons-nous pas déjà dépensé 400 millions pour affermir un autre trône! A la dernière session le président du conseil nous disait: le sang français appartient à la France; ses trésors aussi ne doivent être dépensés que pour elle. Vaines paroles! aujourd'hui qu'il s'agit de parenté et de royauté, les sacrifices que l'on nous demande ne sont plus des sacrifices. (Rumeur aux centres.)

La réponse qu'on vous propose, Messieurs, est-elle donc bien conforme à votre dignité et à votre honneur? Votre réponse doit être respectueuse, mais elle doit être franche; députés du pays, il faut vous décider à dire au roi la vérité tout entière.

L'orateur s'attache à démontrer l'illégalité de la dernière promotion de pairs et de la mise en état de siège.

Il ne faut pas, dit-il, pactiser avec la violation de la Charte; la mise en état de siège, c'est la suppression des garanties accordées aux citoyens, c'est l'abolition du jury, c'est la dictature, c'est le despotisme; aussi n'a-t-on pas craint d'attenter à la liberté de plusieurs de nos collègues et de quelques journalistes courageux dont l'innocence a été bientôt proclamée.

L'orateur termine en critiquant la conduite du gouvernement dans les affaires de Pologne, d'Italie et de Paris. Il désire vivement que le blâme soit exprimé dans l'adresse.

M. Roule: Je viens, Messieurs, appuyer le projet d'adresse, parce qu'il approuve la marche du gouvernement, et que je suis convaincu que cette marche est la seule conforme aux intérêts du pays. (Marques d'incrédulité à gauche.)

L'opposition, sans le savoir, j'aime à le croire, a causé les émeutes et la rébellion. (Violentes rumeurs; longue interruption.)

M. le président fait observer que l'on doit une égale attention aux orateurs qui parlent pour ou contre l'adresse.

Plusieurs voix: Monsieur Roule, recommencez! recommencez!

M. Roule: L'opposition....

(Nouvelle et violente interruption.)

A droite et à gauche: A l'ordre! à l'ordre!

M. le président agite sa sonnette. Le silence se rétablit.

M. Roule: L'opposition a produit le compte-rendu, acte anti-parlementaire, acte coupable (murmures prolongés), scellé sur la place publique par le sang des citoyens.

(Explosion de cris à l'ordre! sur les bancs de l'opposition.)

Les séditieux réprimés à Paris et dans l'Ouest, c'est à la personne du roi qu'ils s'adressent aujourd'hui. (Rumeur.)

On nous appelle hommes du juste-milieu, nous nous glorifions de l'être, Messieurs, sous l'inspiration du monarque.

Les doctrinaires ont été impuissants pour faire le bonheur du pays avec un roi qui n'avait rien appris ni rien oublié; nous hommes du juste-milieu, nous le ferons avec un monarque qui a su comprendre et les besoins et les vœux de la France. Pour y parvenir, nous repoussons bien loin la chouannerie et la bousingoterie. (Eclats de rire prolongés.)

Marchons donc toujours autant que possible dans le juste-milieu, prêtres au gouvernement les secours dont il a besoin. C'est-à-dire qu'à côté de la loi sur la responsabilité ministérielle, qui doit être discutée dans cette session, on nous présente un autre projet de loi qui arme le gouvernement de pouvoirs extraordinaires. (Murmures prolongés.)

L'orateur s'attache à justifier l'état de siège de la ville de Paris, et la juridiction des conseils de guerre. Il termine en exprimant le vœu que l'adresse contienne un paragraphe en faveur de M. Périer dont il fait le plus pompeux éloge, et il formule ce vœu dans un amendement qu'il soumet à la chambre et qui sera discuté plus tard.

M. le président: La parole est à M. Havin.

M. Havin: Le devoir d'un loyal député est de faire connaître ses sentiments à ses mandataires et au pays tout entier; il faut que chacun ait le courage de ses opinions, et l'avènement au pouvoir du ministère du 11 octobre a nettement posé la question. Il s'agit de savoir si nous suivrons la route ouverte par la révolution de 1830, ou si nous reviendrons à la restauration. (Exclamations aux centres.)

Je n'entends pas par là la restauration du duc de Bordeaux, mais bien le retour aux principes du gouvernement de la branche aînée. Cette expression de *quasi-légitimité* employée naguère par un des ministres actuels, est venue nous apprendre ce que l'on voulait, mais ce n'est pas ce que veut le pays. Le peuple français a chassé la branche aînée tout entière, parce qu'elle avait été ramenée sur le trône par les étrangers, parce qu'elle prétendait régner en vertu du droit divin. Le parti qui soutient le ministère, aux paroles duquel je faisais tout-à-l'heure allusion, n'a pas su profiter du haut enseignement que lui donna, par une expression que nous n'avons pas oubliée, l'habile orateur qui nous préside. Rien n'a pu l'éclairer; aussi, vous le voyez, on a commencé par hasarder devant vous les mots de *roi de France*, de *sujet*, pour arriver plus tard à ces appellations gothiques (murmures aux centres.) contenues dans un acte de mariage que l'on n'a pas voulu rédiger dans la forme de ceux des autres citoyens; on a conservé la cérémonie du 21 janvier, insultante pour le pays, et tout cela pour nous prouver qu'il n'y a eu que quelques noms de changés par la révolution de 1830. Les emplois publics sont encore pour la plupart occupés par ceux auxquels la légitimité les avait confiés. La chouannerie reçoit une haute paie et l'émigration, avec le milliard qu'elle a reçu, peut à son aise organiser la guerre civile et faire piller, brûler et égorger les patriotes.

M. Havin aborde ensuite la question de la politique étrangère; Notre armée marche sur Anvers: nous aurions bien des choses à dire sur

la question belge, mais en ce moment nous devons nous en abstenir, nous devons nous borner à proclamer à la face de l'Europe que derrière notre armée nous avons 32 millions d'hommes prêts à se lever pour la défense de l'indépendance nationale. (Adhésion.)

Mais si nous devons nous abstenir sur la question belge, il n'en est pas de même de la Pologne et de l'Italie.

La nationalité polonaise ne devait pas périr: et il nous appartient de demander compte aux ministres des efforts qu'ils ont dû faire pour la sauver.

Vous savez comment le gouvernement a respecté la légalité; vous en avez la preuve dans la mise en état de siège, lorsque tout était rentré dans l'ordre.

Après avoir expliqué la mesure de l'état de siège, l'honorable député demande compte aux ministres du temps qui s'est écoulé entre l'intervalle des sessions. Le ministère, dit-il, a été aussi impuissant à faire le mal qu'il a montré de mauvais vouloir à faire le bien.

L'orateur termine en appelant le zèle de la chambre sur les lois réclamées par les intérêts du pays; il veut l'accomplissement des promesses de la Charte de 1830, la Charte de 1830, rien en-deçà, rien au-delà.

M. Augustin Giraud déclare qu'il s'abstiendra de porter un jugement sur le nouveau ministère: les actes du nouveau cabinet le justifieront. Ce qui doit fixer l'attention de la chambre, ce sont les événements qui se sont passés dans l'intervalle des sessions.

Après avoir tracé le tableau des désordres des 5 et 6 juin, il approuve la mise en état de siège et cherche à justifier la police des républicains le bon sens et la raison. Député d'un département de l'ouest, il prétend que la mise en état de siège a obtenu l'assentiment général, et conclut, comme M. Roule, en faveur du projet d'adresse, en exprimant le désir de voir insérer une phrase qui contienne un hommage à la mémoire de M. Périer.

M. Desade: (Mouvement d'attention.) Messieurs, il est toujours du devoir d'un bon citoyen d'exprimer sa pensée; aussi, ce n'est pas sans étonnement que j'ai entendu un des orateurs qui m'a précédé à cette tribune, exprimer un blâme aussi sévère sur un acte auquel un grand nombre de mes collègues ont pris part (adhésion aux extrêmes).

J'aurais désiré pouvoir quitter le rôle de député de l'opposition qui n'est ni de mon choix, ni de mon goût; j'aurais voulu m'associer au système suivi par le gouvernement; mais nous devons apporter d'autant plus de franchise dans nos discussions que les événements sur les quels notre contrôle s'exerce, ont présenté plus de gravité.

Ici la voix de l'orateur s'affaiblit, et cette circonstance jointe au bruit des conversations particulières, nous empêche de saisir les paroles de l'orateur qui termine en votant contre l'adresse telle qu'elle est présentée par la commission.

M. Duvergier Dehauranne prononce, en faveur de l'adresse, un discours dans lequel il s'attache à justifier l'état de siège dans l'ouest et dans la capitale, et à prouver que dans toutes nos relations extérieures le gouvernement a su allier ce qu'il devait à la dignité du pays avec ce que commandait le besoin d'une paix sentie par toute l'Europe.

Dans les parties de la discussion qui se rapporte à l'état de siège, M. Dehauranne déclare qu'il s'étonne que cette mesure ait excité une si forte clameur.

Il ajoute que ce n'est pas la première fois, depuis la révolution, qu'elle a été employée par le gouvernement.

Enfin, il rappelle que sous le ministère de 1830, pareille mesure a été prise pour le département du Gard.

La séance continue!

#### ARMÉE DU NORD.

Correspondance particulière du *Courrier Belge*.

(Reçu par voie extraordinaire.)

Anvers, 28 novembre. — La vue des marins français au milieu de l'armée et au quartier-général, a fortement intrigué M. Caradoc, commissaire anglais; il s'est, à plusieurs reprises, informé de ce que viennent faire de tels soldats dans le siège d'une citadelle. Les réponses qui lui ont été faites ne l'ont pas entièrement satisfait. Il en a instruit son gouvernement, comme encore il expédie souvent des dépêches à sir Robert Adair, lui indiquant très-minutieusement la marche progressive des brigades d'Orléans, Lawoestine, Woirel et Simonneau vers la frontière hollandaise.

Il a été fait un rapport très-circostancié et très-positif au maréchal Soult sur l'apathie de M. Evain, sur son manque d'énergie vis-à-vis de ses agents. On cite des faits bien surprenants à cet égard.

Un riche négociant de cette ville, paraissant fort instruit de tout ce qui se passe à la Haye, disait hier que loin d'être intimidé par la présence des Français en Belgique et sur la frontière de ses états, le roi Guillaume était enchanté: il voyait dans ces deux circonstances la possibilité de faire triompher sa cause dans un délai prochain. Jusque-là il s'était opposé à une invasion en Belgique, maintenant il l'a autorisée.

Hier, dans la journée, on a distinctement entendu dans les environs d'Anvers, le bruit lointain du canon, il venait du côté de Lille. Il ne serait pas impossible que la division Sébastiani, qui doit établir des batteries dans ces parages, se trouvât déjà aux prises avec les avant-postes hollandais. Peut-être aussi est-ce un engagement entre les Belges et les Hollandais, les uns voulant arrêter et les autres étendre les inondations.

J'étais hier dans la soirée sur la chaussée de Boom, près du fort St-Laurent, précisément en face de la citadelle, le temps était calme, les chants et le son de la musique des hollandais parvenaient jusqu'à moi dans toute leur plénitude. Il régnait une grande joie dans la garnison, de temps à autre des vivats prolongés se faisaient entendre, j'ignore ce qui les occasionnait, mais ce que je puis dire c'est qu'ils étaient loin d'annoncer la peur.

Des ouvriers du génie français sont occupés à rétablir un pont-levis qui avait été rompu sur l'un des fossés avoisinant le fort Montebello; un lieutenant-colonel préside à ces travaux.

Tout annonce que l'on n'est pas aussi certain que l'on paraît vouloir le faire croire du respect de Chassé pour la ville; et à en juger par toutes les mesures que l'on prend, il y a lieu de penser que l'on n'a d'autre projet que celui d'attaquer de ce côté.

Jusqu'à ce moment le temps avait été très-favorable à la marche du matériel et aux dispositions préliminaires; des gelées assez fortes avaient raffermi les chemins de terre et permettaient aux plus lourdes voitures d'y passer avec facilité. Mais hier, vers les quatre heures du soir, il a tombé une pluie assez abondante, aujourd'hui le ciel est nuageux et le brouillard très-épais, ce qui peut contrarier les opérations et même les suspendre tout à fait sur quelques points près de l'Escaut où il n'y a pas de chaussée pavée. Il est impossible aux voitures et aux chevaux de passer, le piéton même ne pouvant pas toujours le faire dans cette saison.

Le nombre des gabions, fascines et autres objets que l'on fabrique en ce moment près de Berchem est incalculable. Les généraux Ilaxo, Neigre, leurs aides-de-camp et d'autres officiers supérieurs pressent la confection. La grande route et les chemins sont encombrés de voitures transportant les branchages, les bois façonnés.

Des ateliers ont été formés dans le nouvel arsenal d'Anvers, pour la confection des objets qui exigent le plus de travail à la scie et au rabot.

Des douzaines d'enfants attelés à des petites charrettes amènent des maillets, des marteaux en bois, longs, carrés et d'autres formes. A Wilrik, l'artillerie achève en toute hâte les gargousses qui ont été commencées à Boom; à Cruy-Beke, sur la rive gauche de l'Escaut, on termine un pont de bateau.

Les autorités civiles et militaires d'Anvers veillent avec beaucoup de soin à ce que les pompes à incendie soient toujours tenues prêtes à manœuvrer. Les pompiers ne s'éloignent aucunement des postes qui leur sont assignés: on ne peut trop faire l'éloge des précautions qui ont été prises contre les accidens que le bombardement pourrait occasionner.

DU GRAND QUARTIER-GÉNÉRAL.

Borgherout, 26 novembre. — M. le duc d'Orléans est venu ce matin rendre une visite à M. le maréchal Gérard. Il est presque aussitôt reparti pour sa brigade dont le quartier-général est à Braeschaet et les avant-postes à l'extrême frontière.

Tout se dispose aujourd'hui pour que demain deux brigades campent à moins d'une portée de canon de la citadelle du côté d'Hoboken; on a commencé à travailler à deux tranchées dans cette direction. C'est seulement quand elles seront finies et les positions occupées que la sommation sera faite à Chassé, ce qui pourra avoir lieu demain soir.

On s'attend non à une réponse négative, mais à un refus formel de recevoir la sommation sans autre explication. Aussi veut-on à l'instant même tirer le 1<sup>er</sup> coup de canon.

Beaucoup d'objets de campement et de matériel doivent être débarqués demain à Hoboken.

Les ambulances s'organisent. A Berchem sera celle centrale; les autres seront à Anvers et sur la route de Malines; tous les moyens pour transporter les blessés sont préparés.

La division Sebastiani a informé le quartier-général qu'elle avait été obligée de se porter sur Calloo et d'y établir deux batteries, les Hollandais ayant 15,000 hommes de réunis près de ce point, et se présentant comme devant tenter un débarquement et rompre les digues. La brigade Woïrol, forte de 5,000 hommes, occupant Sautvliet et les environs, s'est rapprochée de Cappellen, et la brigade Castellane doit se concentrer sur Schilde.

D'après ces mouvemens, nécessités par ceux des Hollandais, les deux armées avaient adopté un même système; l'une pour la défense, l'autre pour l'attaque. On attend, aussitôt la sommation, à voir prendre les hostilités sur toute la ligne de l'Escaut.

Midi. — M. le maréchal part pour Berchem avec tout son état-major.

Des officiers de santé en assez grand nombre, viennent d'arriver. On ne leur donne pas le temps de s'arrêter, ils partent de suite pour Berchem.

Une heure. — Le 19<sup>e</sup> léger reçoit l'ordre de se rendre ce soir à Berchem. On ne sait comment il y logera, le génie et les ouvriers occupent tout.

Comme la pluie semble devoir continuer, il vient d'être défendu aux fourgons servant de transports aux vivres de s'éloigner des chaussées pavées, les chemins de terre pouvant devenir impraticables.

A compter de demain soir, la porte de Malines à Anvers sera interdite.

Peut-être semblable interdiction frappera la porte de Borgherout.

Anvers, 2 heures. — On assure que Chassé va tirer devant tout ce qui se présentera devant la citadelle avant de recevoir la sommation. Hier, toute la journée il s'est occupé de préparer ses moyens de défense.

On signe ici une protestation contre le discours de M. Oxy sur l'adresse; en moins d'une heure, hier, il y a eu 200 signatures. C'est pour réhabiliter l'opinion des anversoïses.

M. de la Neuville, intendant général de l'armée, vient d'arriver en ville pour s'entendre sur différentes branches de service avec l'intendant de la Province d'Anvers.

Berchem, deux heures et demie. — Il arrive une compagnie d'ouvriers ainsi que des infirmiers. C'est un supplément à ces services, qui a été demandé au maréchal Soult. Depuis l'entrée de l'armée, on avait d'abord pensé que le nombre était suffisant, parce qu'on espérait trouver Chassé disposé à évacuer, mais il n'en est rien; de sorte que l'effectif des employés et ouvriers ne se trouve pas proportionné aux besoins de l'armée.

Wilryck, trois heures et demie. — De Berchem ici, toutes les propriétés boisées sont couvertes de soldats et d'ouvriers qui coupent des branchages ou des brins de taillis pour faire des fascines et des gabions; ce qui surprend les campagnards c'est la facilité et la légèreté que mettent les soldats français à monter à la cime des arbres, sans se servir d'échelles, pour y choisir et abattre ce qui leur convient. Il semble que ces hommes ont fait ce métier pendant toute leur vie. Aussi la foule des curieux est immense partout. A moitié chemin environ et près d'une maison de campagne, se trouve un grand dépôt de fascines, gabions et autres objets.

Quatre heures. — A l'instant, plus de 100 voitures, à deux, quatre et six chevaux chargées de boulets, obus, bois et surtout de pioches, pics et hoyaux se mettent en marche sur la chaussée qui conduit à Berchem. D'autres convois se préparent. Une pièce de 24 toute neuve et un mortier du même poids, également neuf, font partie du premier convoi.

Berchem, cinq heures. — En revenant ici, j'ai trouvé arrêté sur la route, à vingt minutes de Berchem, le convoi dont je vous parlais à l'instant; des ouvriers sont occupés à aplanir la route et à combler le fossé pour faciliter l'entrée dans les terres. Ce sera à quelques centaines de pas de cet endroit que l'on placera la première batterie et ouvrira la première tranchée demain matin au plus tard. Du reste, il est inutile de chercher à profiter de la nuit. Le brouillard est assez épais pour empêcher d'être vu de la citadelle. On se hâte de conduire la paille, les toiles pour les tentes et du bois pour le campement d'Hoboken.

Chassé a augmenté le nombre des drapeaux hollandais flottant sur la citadelle et les ouvrages avancés.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Bruxelles, 26 novembre.

On assure, et c'est ici le sujet de toutes les conversations que la méintelligence la plus profonde a éclaté entre le général ministre de la guerre du roi Léopold, et l'état-major-général français.

M. le baron Evain s'était engagé envers le maréchal Gérard, à des fournitures qu'il n'a pas pu ou qu'il n'a pas voulu faire exécuter, et on est en ce moment à faire venir de France ce qui d'après les conventions faites devait à la diligence de la Belgique se trouver sur le terrain en même temps que notre armée.

Ces incidens ont donné lieu aux lenteurs inexplicables jusque-là des derniers jours.

Le maréchal Gérard dans sa dernière rencontre avec le roi Léopold à Boom, lui a exprimé tout son mécontentement des procédés et de

l'incurie du ministre de la guerre Belge; et il paraît que depuis certaines révélations que le maréchal a été amené à S. M. Belge, celle-ci voit d'un tout autre œil M. le général Evain, que soaitient d'ailleurs chaudement M. le maréchal Soult dont il est la créature.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 26 novembre.

(Par voie extraordinaire.)

Suite de la discussion sur le projet d'adresse.

M. le président donne lecture d'un amendement de M. l'abbé de Haerne, qui tend à imposer au ministère, l'obligation de ne pas entamer de nouvelles négociations avec la Hollande, avant l'adhésion complète de cette puissance au traité des 24 articles.

M. de Haerne à la parole pour développer son amendement. Messieurs, la mauvaise foi de la Hollande vous a été démontrée; on nous a dit que notre droit public était l'exécution des 24 articles; nous ne devons donc nous dessaisir d'aucune garantie, et n'ouvrir aucune espèce de négociation, avant que les puissances aient fait adhérer la Hollande au traité des 24 articles, tel qu'il a été garanti sans aucune espèce de réserves.

Cet amendement est appuyé par cinq membres, parmi lesquels on remarque MM. Levoé, Verguson; on discute ensuite l'amendement de M. Dumont, ainsi conçu:

Après des détails interminables, l'obstination de la Hollande a amené l'emploi des moyens coercitifs de la part de deux alliés de votre majesté; comme vous, sire, ils savent que depuis long-temps la mesure des concessions est comblée de notre part, et nous avons la certitude que le roi des Belges défendra avec la dernière énergie, et nos droits, et nos intérêts et l'honneur national.

Au milieu des circonstances qui nous pressent, et dans l'état incomplet des négociations qui nous ont été communiquées, la chambre des représentans croit dans l'intérêt de l'état, devoir s'abstenir de se prononcer sur la marche suivie par le ministère.

M. Delafaille propose un sous-amendement tendant à prescrire au ministère le devoir de ne pas abandonner sans garanties, les territoires du Limbourg. La chambre désapprouvant toute détermination contraire prise par le gouvernement.

M. Dumortier propose à l'amendement de M. Dumont, pour remplacer ces mots:

« Nous avons la certitude, etc. » jusqu'à la fin du paragraphe, le sous-amendement suivant:

« Nous avons la certitude que votre majesté s'est assurée que l'abandon de Venloo, le morcellement du Limbourg et du Luxembourg n'auront pas lieu avant l'adhésion du roi de Hollande aux conditions du traité. »

Une discussion s'engage sur la priorité du vote des amendemens. M. le président: Il est nécessaire d'entendre M. Dumortier dans les développemens de son amendement.

La chambre décide aux termes du règlement qu'elle votera d'abord sur le sous-amendement de MM. Dumortier ensuite sur celui de M. Delafaille. Et en troisième lieu sur l'amendement de M. Dumont.

M. le président fait l'appel, il y a quatre-vingt-dix membres présens.

Quarante-deux voix se prononcent pour, et quarante-quatre contre.

Le sous-amendement de M. Dumortier est rejeté.

Le sous-amendement de M. Delafaille n'obtient qu'une majorité de 35 voix: il est rejeté.

L'amendement de M. Dumont est mis aux voix.

M. le président fait l'appel nominal.

Le nombre des votans est de 86; 44 voix se prononcent pour et 42 contre.

L'amendement de M. Dumont remplace les paragraphes 4 et 5 de l'adresse.

La majorité pour l'amendement est composée des mêmes voix que le sous-amendement contre M. Dumortier.

Un membre se lève et proteste contre la majorité formée des ministres. Il demande que son nom soit inscrit au procès-verbal; tous ceux qui ont voté contre s'y font également inscrire.

Des sifflets partent de plusieurs points de la salle.

Il est quatre heures et demie. La séance est levée, et est remise à demain midi.

Anvers, le 26 novembre.

Le bruit courait ce matin qu'hier à midi le général Chassé avait été sommé d'évacuer la citadelle. Nous sommes à même de déclarer positivement que ce bruit est dénué de fondement et nous pouvons ajouter d'après les meilleurs renseignemens qu'aucune sommation n'aura lieu avant le 29 ou le 30 de ce mois.

La nouvelle de l'entrée prochaine de l'armée française à Anvers était aussi le sujet de toutes les conversations. Cette nouvelle, sans être crue généralement, augmentait naturellement les craintes de beaucoup de personnes, car tout le monde est convaincu qu'attaquer la citadelle du côté de la ville ce serait provoquer contre celle-ci de terribles représailles.

Depuis le voyage que le maréchal Gérard a fait à Boom, samedi dernier, il paraît régner une activité plus grande dans le transport du matériel de siège: à l'heure qu'il est, un nombre considérable d'obusiers et de canons de très-fort calibre se trouvent déjà réunis à Wilryck.

Le pont volant qu'on avait le projet d'établir à Cruybeke, pour faciliter les communications de l'armée entre les deux rives, est transporté à Kalbeck.

Aujourd'hui les habitans de Berchem ont été invités par la régence de leur commune à se munir d'une certaine quantité d'eau, à dater de cette nuit. On s'occupe en ce moment à mettre en sûreté les archives de la même commune.

Hier, les derniers ordres pour la position des différens corps de l'armée ont été transmis, et le mouvement a dû commencer immédiatement.

M. le maréchal qui, hier, s'était rendu à Boom, y a trouvé le roi Léopold, accompagné du général Evain; une longue conférence a été tenue entre S. M. et le maréchal; ce dernier est allé ce matin à Berchem pour voir où en étaient les travaux de l'artillerie; il est venu à midi, mais comme les pièces de siège ne peuvent encore être toutes mises en place, on nous assurait que la sommation ne serait faite que le 30.

Une lettre particulière de la Haye du 25 novembre contient ce qui suit:

Je vous ai envoyé hier la note sur la levée en masse. Conformément à l'article 79 de notre loi fondamentale, le gouvernement vient de présenter aux états-généraux un projet de loi relatif aux mesures qui n'ont pas pu être réglées par arrêté. Les cas d'exemption pour la levée en masse sont: 1<sup>o</sup> Les infirmités. 2<sup>o</sup> L'état ecclésiastique. 3<sup>o</sup> L'état de pilote.

Sont exclus, les individus condamnés à une peine infamante. Les discussions auront lieu mardi prochain.

Le bruit se répand à l'instant que des hussards français avaient voulu empêcher les ouvriers du fort *Liefkenshoek* de travailler aux inondations; que là dessus, le commandant de ce fort aurait fait tirer

un coup à mitraille, et que deux français seraient tombés victimes de leur tentative.

Tout est calme ici; tout le monde court au poste où la patrie l'appelle, bien déterminé à y mourir, s'il le faut. Jusqu'à ce moment, nous n'avons aucune nouvelle que la sommation de rendre la citadelle ait été faite au général Chassé.

JOURNAUX HOLLANDAIS DU 26 NOVEMBRE.

On lit dans le *Staats-Courant*, sous la date d'hier.

D'après des nouvelles directes de la citadelle d'Anvers, le 21 novembre, sept heures du matin, il n'était arrivé jusqu'à ce moment-là rien de particulier ni dans la forteresse ni dans les environs.

Le lieutenant-colonel W. A. Bake, nommé commandant en chef des forts de Lillo et de Liefkenshoek, y est arrivé le 21 de ce mois.

On mande de Bergen-op-Zoom, en date du 22, qu'outre les 150 lanciers français dont nous avons parlé hier, il était encore arrivé à Posten 500 hommes d'infanterie de la même nation. Des détachemens assez nombreux de Français se rendaient à Coschen; Capelle en était rempli, et à Cahophlout et villages environnans, des logemens étaient préparés pour y recevoir 4,000 hommes dans la journée du 22.

Dans l'après-midi du 21, quatre hussards de l'armée française, avec un officier, sont arrivés à Wert-Wezel, sur la route de Breda.

Des nouvelles particulières de Maëstrich parlent d'un projet des autorités belges de réunir un corps d'observation belge entre cette forteresse, Langres et Liège.

Le navire *Johanna Margaretha* qui, ayant échoué au Hazegras, avait été retenu injustement par les Belges, a été relâché par eux.

On lit dans la seconde édition du *Handelsblad*, du 25 novembre 1832:

Extrait d'une lettre particulière, écrite à bord du brick le Brak, stationné près Helvoetsluis, le 23 novembre.

Aujourd'hui ont reparu à la hauteur de notre station trois bricks anglais. L'escadre française est si près de terre que nous avons distinctement entendu son canon.

On écrit de Groningue, 23 novembre:

Notre compagnie des étudiants de Groningue, organisés en tirailleurs, faisant partie de la 8<sup>e</sup> division, et qui s'est accrue de plusieurs étudiants nouvellement arrivés à l'académie, s'est mise en marche pour aller à la défense du roi et du pays.

On écrit de Bergen-op-Zoom, le 22:

Quatre mille hommes d'infanterie française se sont présentés à Zandvliet et 200 à Berendrecht. On a reçu à Breda la nouvelle qu'une colonne française d'à-peu-près 4,000 hommes, à la tête de laquelle se trouvent les ducs d'Orléans et de Nemours, s'est avancée jusqu'à la frontière; mais on a appris que cette colonne s'est repliée jusqu'à Brecht après cette promenade militaire.

On écrit d'Egmond-sur-Mer que dans l'après-midi du 20, on a signalé deux vaisseaux de ligne et une frégate sous pavillon anglais.

Le 21, au matin, on a signalé aussi du haut du helder, dans la direction du (*Zuiderhaak*) point du sud, un vaisseau de guerre, une frégate et un brick fin voilier, qui cinglaient vers le sud sous pavillon anglais.

Dans l'après-midi du 22, on a signalé d'Huisduinen une frégate et une corvette. Cette dernière s'est approchée assez près pour qu'on ait pu compter ses bouches à feu. Enfin, le soir du 22, on a encore vu de Pesten deux frégates, un brick et une corvette, qui naviguaient sans pavillon, et se dirigeant vers le sud.

ANGLETERRE. — Londres, 26 novembre. — Consolidés 83 3/8.

Le marquis de Palmella intrigue toujours auprès de lord Palmerston pour l'engager à reconnaître la régence de don Pedro; on pense qu'il réussira. On attend des nouvelles avantageuses à don Pedro.

Toutes les villes manufacturières d'Angleterre continuent toujours à se prononcer vivement contre la guerre projetée contre la Hollande.

Les journaux de Dublin contiennent le récit de l'assemblée de l'union politique nationale qui s'est tenue jeudi dernier.

Les mesures adoptées par l'assemblée sont suffisamment exposées dans un long discours de M. O'Connell; ce discours avait pour principal objet d'attirer l'attention sur l'élection générale dont le moment approche de plus en plus.

Dans le cours de ce discours, M. O'Connell a dit qu'il avait récemment fraternisé avec des orangistes, et qu'il avait bu à la glorieuse cause du rapport de l'union. Quelques cris désapprobateurs se sont élevés; mais ces reproches de quelques consciences timorées se sont perdus dans le bruit des acclamations prolongées qui ont couvert la fin du discours.

M. Lavelle, éditeur du journal où a été publié la fameuse lettre de M. O'Connell dans l'affaire de Walestown, a été arrêté.

Cette poursuite paraît être encore dirigée plutôt contre l'auteur de la lettre que contre M. Lavelle.

Le vaisseau de guerre anglais, le *Druide*, a apporté des nouvelles de Rio jusqu'au 30 septembre. La récolte de café a été généralement mauvaise.

La situation politique ne vaut guère mieux. Plusieurs modifications ministérielles ont eu lieu. Le parti républicain qui était au pouvoir, après l'abdication de don Pedro, semble devoir y revenir.

On avait reçu à Rio la nouvelle du débarquement de don Pedro à Oporto, elle y a produit peu de sensation.

La nouvelle suivante a été affichée à Lloid: Les ministres ont donné leur démission.

Tout était tranquille au moment du départ du *Druide*, et si don Pedro réussissait à Oporto, on pensait qu'il n'y aurait plus de troubles à Oporto.

L'*Armonie*, brick hollandais, allant de Batavia à Amsterdam, a été arrêté le 16 courant devant Helsingue par le vaisseau de S. M. le *Stag*, et amené dimanche à Portsmouth. Le vaisseau le *Convoy* avait amené la veille un brick marchand hollandais le *Reigerland*, allant de New-York à Rotterdam, qu'il avait remonté près l'île de Wigh; après cette capture, le *Stag* a conduit en outre à Southampton un dogger hollandais de 717 tonneaux: il n'avait mis à bord des provisions qui pour un jour. La frégate française la *Calypso* est en chantier à Charcom. Le *Talavera*, qui l'avait abordée, est en réparation à Thercest; il pourra reprendre la mer dans dix jours. On dit que la confusion que suivit ce choc violent des deux navires fut telle, que beaucoup d'hommes sautèrent d'un bâtiment dans l'autre, croyant échapper à la mort plus sûrement.

On a parlé à la dernière bourse de Londres d'un emprunt que l'on voulait faire pour l'empereur de Russie, emprunt qui était sans doute destiné à faciliter les armemens pour une campagne que l'on espère très-ardemment devoir s'ouvrir au printemps. Un banquier du *Westend* devait conduire toute l'entreprise; l'emprunt devait être de 6,500,000 liv. ster. en argent, pour lequel on devait créer un fonds russe 4 p. 0/10 à 75 f. Les souscriptions pour cet emprunt étaient toutes remplies (nominalement) par les riches du parti conservateur. Ils avaient l'espoir, en

couvertissant leurs fonds anglais et leurs autres effets en argent, de porter un coup funeste au crédit du pays. Mais quand l'époque du paiement du premier dividende est arrivée, on n'a pas trouvé un vingtième de la somme, et les faiseurs de projets ont vu avec désespoir qu'il ne leur restait plus qu'à faire oublier la honte de leur déconvenue.

— On a affiché à Lloyd un avis de l'amirauté annonçant que des mesures ont été prises pour faire parvenir dans le plus bref délai la nouvelle de l'embarco à l'amiral commandant la station des Indes-Occidentales, et à tous les autres commandans en chef qui ont été prévenus de prendre toutes les précautions nécessaires pour la sécurité du commerce.

BAVIÈRE. — Le 19 novembre S. A. R. le prince Edouard de Saxe-Astemberg, frère de S. A. la reine, est parti pour la Grèce.

— Vienne. — Métal. 5 p. 010 821 1/2. Action de la b. 1095 1/2. 4 p. 010 75 1/2.

— On nous mande de Lisbonne, 11 novembre. Le gouvernement a reçu des nouvelles de Braga datées du 9. elles n'annoncent aucune nouvelle importante. Don Miguel et sa sœur occupaient encore cette ville et rien ne fait présumer qu'il la quitte pour le siège d'Oporto.

— On écrit de Madrid, 20 novembre, que la reine vient de publier un décret extrêmement favorable aux troupes. Elle augmente leur solde de beaucoup et assure aux vétérans, une vieillesse heureuse.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

AFFAIRES DES 5 ET 6 JUIN.

A la cour d'assises (1<sup>re</sup> section), Louise Bretagne, marchande des quatre saisons, décorée de juillet, était accusée d'attentat contre le gouvernement, de s'être mise à la tête d'une bande armée, et de pillage en réunion et à force ouverte. La demoiselle Bretagne était signalée comme ayant pris une part active aux troubles de juin; elle se présenta chez le sieur Menelet, marchand de bois et de planches, rue de la Juiverie, et annonça qu'elle allait emporter du bois pour faire des barricades. Menelet et l'un de ses voisins voulurent l'en empêcher, mais elle se mit à crier: *A moi, mes amis! aux armes!* et aussitôt une foule d'individus s'élançèrent et de vive force s'emparèrent de planches et de boulines dont ils se servirent pour élever des barricades. Louise Bretagne parcourut ce quartier, et, un pavé à la main, frappait à toutes les portes et menaçait de les enfoncer si on ne les laissait pas ouvertes pour que les révoltés pussent y trouver un refuge.

Déclarée coupable de pillage avec circonstances atténuantes, Louise Bretagne a été condamnée à 5 ans de prison.

Moppert et Vigil, cordonniers, comparaissaient ensuite sous l'accusation d'attentat contre le gouvernement et de tentatives d'assassinat. Ils ont été signalés comme étant sortis le 6 juin armés d'un fusil et porteurs de gibernes. Ils se dirigèrent vers la demeure de Fasquet, marchand de vins, rue de la Cordonnerie, et demandèrent qu'on leur livrât ses armes. Mais sur les instances de la dame Fasquet et de son garçon, ils se retirèrent en criant: *Bien! nous allons le guetter*, et s'il sort en garde national, nous allons le soigner. Fasquet rentra bientôt, et sortit quelques instans après en uniforme pour retourner à la mairie. En longeant la rue de la Cordonnerie, il aperçut Moppert et Vigil embusqués au coin de la halle au beurre, il entendit l'explosion de deux coups de feu, et une balle enleva une portion de la gourmette de son schako.

Les accusés ont opposé des dénégations à cette accusation, qui, sur la plaidoirie de M<sup>rs</sup> Pistoye et Castiaux, a été écartée par le jury.

Fénélio comparaisait à la deuxième section comme accusé d'avoir participé au pillage des armes de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement. En effet, Fénélio fut trouvé nanti d'un fusil provenant de ce pillage; mais il soutenait qu'il n'était pas mal intentionné, qu'il n'avait pris au-

cune part aux troubles, et que c'était un artilleur de la garde nationale qui lui avait donné l'arme saisie entre ses mains. Défendu par M<sup>e</sup> Bousquet, Fénélio a été acquitté.

— On continue l'instruction de l'affaire du Pont-Royal; de nouveaux témoins ont été entendus par M. Vincens Saint-Laurent.

— On lit dans la Gazette des Tribunaux:

« Nous avons annoncé que la cour royale avait évoqué l'instruction du procès dirigé contre plusieurs individus que nous avons désignés. Quelques-uns des personnes compromises d'abord dans le procès ont été mises en liberté, et entr'autres, M. Desertine, adjudant de la garde municipale, en instance de retraite et décoré de juillet. »

— L'instruction dirigée contre Régez, inculpé de l'assassinat de Ramus, est terminée; le dossier de cette affaire vient d'être transmis à la chambre de mises en accusation, qui ordonnera le renvoi à la cour d'assises.

— Un maître d'école et un ouvrier ont été, dit-on, arrêtés aujourd'hui. C'est toujours pour l'affaire du coup de pistolet.

REVUE DES JOURNAUX.

Du Mein, 15 novembre.

On assure, en se fondant sur une source digne de foi, que le projet de mettre sur pied une armée allemande d'observation sur le Haut-Rhin, dans le cas où certains événemens se réaliseraient, a été pris en considération. On ajoute que le 8<sup>e</sup> corps d'armée, formé des contingens de Bade, Hesse-Darmstadt et Wurtemberg, recevrait cette destination. On dit que la concentration des troupes françaises aux environs de Strasbourg a donné naissance à ce projet. (Mercur de Souabe.)

— Il y avait depuis quelques jours, entre le quartier-général devant Anvers et le cabinet de Bruxelles, échange de notes pour une grave question de préséance. Il s'agissait de savoir quels postes seraient assignés à l'armée belge après l'évacuation de la ville. Jusqu'à présent les troupes belges avaient refusé d'obtempérer aux ordres de leur gouvernement. Il paraît enfin que l'on est parvenu à concilier ce différent, et que les Français occuperont la ville en laissant à leurs alliés quelques postes d'honneur.

On a conclu à la bourse de la lenteur des préparatifs d'attaque que la paix ne serait pas troublée et qu'il pouvait y avoir encore quelque voie d'accommodement au moyen de nouveaux protocoles. (Gazette.)

On dit que le colonel Caradoc a montré des ordres qui lui prescrivent de s'opposer à l'entrée des troupes françaises dans Anvers, se fondant sur ce singulier argument, que l'armée du maréchal devant repasser la frontière, immédiatement après la reddition de la citadelle, il est au moins inutile qu'elle occupe une place qu'en aucun cas elle ne doit garder.

Est-ce le roi Léopold qui s'appuie sur le commissaire anglais, pour refuser aux Français une position que les Belges ne leur remettraient qu'à regret, peut-être même qu'après une rébellion? Est-ce l'Angleterre qui, se souvenant du siège de 1814, ne veut pas, dans sa prévoyance que la guerre générale venant, la France se trouve nantie d'une forteresse imprenable dans ses mains? (Courrier de l'Europe.)

— Une circonstance est venue encore jeter un nouveau jour sur les intrigues dont la trame a déjà été entrevue; c'est que la lettre qui a été adressée au Constitutionnel, et que la plupart des journaux ont répétée, sur les faits et gestes de M<sup>lle</sup> Boury, a été écrite par la même main qui a rédigé tous ses placets. Probablement la justice a connaissance de cet incident, et elle remontera jusqu'à la source. (Courrier Français.)

— On nous écrit de Tours, 24 novembre:

Le conseil municipal de Tours avait été convoqué par M. le maire pour le 28 de ce mois, à l'effet de délibérer sur un projet d'adresse au roi à l'occasion des derniers événemens. Le conseil s'est en effet réuni au nombre de 20. Il a délibéré; mais la très-grande majorité a jugé

qu'il n'entraît pas dans ses attributions de s'occuper de la rédaction d'une adresse qui pouvait et devait entraîner dans des discussions politiques interdites par la loi aux conseils municipaux. Au motif d'illégalité venaient se joindre ces considérations qui ont pu entrer pour beaucoup dans la décision prise; l'obscurité qui environne encore les circonstances du fait et la crainte que ces protestations de dévouement sans bornes qui terminent toutes les adresses, ne paraissent au ministère une autorisation de créer des corps privilégiés et de demander des horreurs contre un crime dont l'accomplissement aurait plongé la France dans le chaos et l'anarchie, le conseil a prononcé à une très forte majorité l'ordre du jour.

— Le conseil municipal et la garde nationale de Joigny, convoqués par ordre du préfet, ont rejeté à l'unanimité une adresse au roi; à l'occasion du fameux coup de pistolet. (Idem.)

— M. de Bourmont a quitté la Vendée le 17. Il ne s'y était rendu qu'en vertu d'ordres positifs de Madame la duchesse de Berry. Quand il lui avait résisté, lors du départ d'Italie, la princesse s'était écriée: *« Vous me trahissez donc? »* Il avait alors pris le parti de la suivre: aujourd'hui on le dit à Londres. (Messager.)

— On nous écrit de Bressuire (Deux-Sèvres.) « L'état de notre pays n'est point changé. Les bandes continuent à se promener et à ravager le pays, malgré les rapports contraires faits par les officiers supérieurs. Le 13 de ce mois, un jeune homme de 23 ans, qu'on accusait d'avoir indiqué la retraite où ont été pris les cinq individus de Labrie, vient d'être assassiné chez lui par ces infâmes bandits qui répandent partout la terreur. Tous les patriotes des campagnes qui ont été obligés de se réfugier ici ou à Parthenay, n'osent point rentrer chez eux. Quand verrons-nous finir un tel brigandage? (Journal de Maine-et-Loire.)

Blaye, 22 novembre. On ignore le but de la mission de M. Foy, aide-de-camp du maréchal Soult, arrivé depuis peu de jours à Blaye. Nous croyons que cette mission se rattache aux nouvelles précautions que l'on juge à propos de prendre pour la sûreté de la citadelle.

D'après une lettre de M. le commandant Choussier, le maire de Blaye a fait publier aujourd'hui, au son des tambours, qu'il était expressément défendu de descendre dans les fossés de la citadelle et de s'approcher des remparts. Des patrouilles veilleront à l'exécution de cet ordre et arrêteront ceux qui y contreviendraient.

Hier 23, 65 artilleurs sont arrivés à Blaye par le bateau à vapeur. (Indicateur.)

— Dans une lettre adressée le 20, par M. St-Didier, préfet de l'Aube, à MM. les maires de son département, nous lisons la phrase curieuse qui suit:

« Je vous transmets ci-joint le discours du roi Louis-Philippe; avec la proclamation que j'adresse aux habitans et aux gardes nationaux du département sur cet horrible attentat. »

Nous ne ferons pas à M. le préfet St-Didier, dit le Progressif de l'Aube, l'injure de penser qu'il ait voulu dire ce qu'il a dit, car c'est un peu trop fort. (Quotidienne.)

JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES.

En annonçant hier le Journal des Connaissances utiles, nous avons omis d'informer nos lecteurs que la Société nationale pour l'émancipation intellectuelle qui le publie, appréciant toute l'importance de notre cité venait d'établir à LYON, RUE DE LA PRÉFECTURE, n° 5, une succursale de ses bureaux de Paris. C'est à cette adresse et non à celle de M. Calmel que devront être envoyées les demandes d'abonnemens, l'argent et la correspondance relative aux travaux de la société.

Les collections du journal y sont délivrées aussitôt après la demande.

Cette nouvelle a fait baisser les fonds publics: elle a ramené les 3 p. 010 à 67f 45 c., dernier cours à terme de la bourse de ce jour, et a donné lieu à mille réflexions.

	1 <sup>er</sup> C <sup>rs</sup> .	plus h	plus b	dern.
5 p. 010 au compt.	96 50	96 55	96 20	96 20
— fin courant.	96 25	96 50	96 20	96 20
EMP. 1851 au compt.	96 55	96 55	96 20	96 20
— fin courant.	96 55	96 55	96 20	96 20
4 p. 100 au compt.	81	81	81	81
3 p. 010 au compt.	67 70	67 80	67 50	67 50
— fin courant.	67 70	67 80	67 45	67 50
ACTIONS DE LA BANQ.	1660	1660	1660	1660
R. DE NAPLES au c.	81 55	81 45	81 50	81 50
— fin courant.	81 45	81 45	81 35	81 35
CORTÈS. . . . .	13 1/4	13 1/4	13 1/4	13 1/4
ESPAG. Emp. royal.	78 5/8	78 5/8	78 5/8	78 5/8
— fin courant.	78 5/8	78 5/8	78 5/8	78 5/8
— Rente perp.	56 5/8	56 5/8	56 5/8	56 5/8
— fin courant.	56 5/8	56 5/8	56 5/8	56 5/8
QUATRE CANAUX . .	540	540	540	540
C <sup>rs</sup> HYPOTHÉCAIRE.	540	540	540	540
EMPRUNT D'HAÏTI . .	81	81	81	81
EMPRUNT ROMAIN . .	81	81	81	81
EMPRUNT BELGE . . .	74 1/2	74 1/2	74 1/2	74 1/2

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp.,	85 50
Courant du mois,	84
Décembre,	84 50 à 85
4 premiers mois,	84 à 85
De janvier à avril,	84
Lille,	75 50
Voirure,	7 50
3/6 disp. Montpellier n'ont pas varié, mais cet article est toujours sans affaires.	
Courant du mois,	
Décembre,	
4 premiers,	
Les sucres bruts se maintiennent aux derniers prix.	
Il n'y a eu aujourd'hui aucune affaire.	
Les savons n'ont pas varié.	
Cafés calmes.	



Anselme PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALAMON, n° 5.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(958) VENTE JUDICIAIRE  
D'un joli mobilier de maison de campagne, située à Collonges.

Dimanche prochain deux décembre mil huit cent trente-deux, à l'issue de la messe paroissiale de la commune de Collonges-au-Mont-d'Or, il sera procédé dans la maison des cohéritiers Dévernay, sise susdite commune, sur la Saône, à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi au préjudice desdits cohéritiers Dévernay, consistant en plusieurs lits garnis, trumeaux, glaces, commodes, bureau, tables, chaises, fauteuils, tableaux, bouteilles vides, planches percées, vases à fleurs, pétrière, chaudron en cuivre, bois à brûler, batterie de cuisine, etc.

DEMARÉ.

ANNONCES DIVERSES.

(960) A vendre de suite pour cause de santé.—Fabrique et magasin de fleurs, dans un très-bon quartier, S'adresser au bureau du journal.

(943 3) A vendre. — Une presse en chêne, avec vis et mécanisme en fer, la grenouille en cuivre, pouvant également servir à un fabricant ou à un marchand de draps ou de toiles.

S'adresser chez MM. E. Durand et Voyant, rue St-Polycarpe, n° 4, au rez-de-chaussée.

(914 6) A vendre. — Un cylindre avec son donnant eau, propre à apprêter les rubans satins, avec plusieurs rouleaux d'une dimension qui peut apprêter toutes sortes de rubans; le tout en bon état.

S'adresser à St-Etienne, à M. Bonnard-Bizalion, rue de la Paix.

(951 3) A vendre.—Une jument arabe, âgée de quatre ans et demi, gris pommelé, taille de quatre pieds huit pouces.

S'adresser à M. Antoine Cherrer, quai de l'Observance, maison Cogniet, n° 4, à la barrière de Vaise.

(959) Les Dames trouveront chez Mad. MOREL, fabricant de corsets, rue St-Côme, n° 7, au 1<sup>er</sup> étage, des corsets de diverses formes, auxquels on adapte grand nombre d'objets de l'invention de M<sup>me</sup> Morel, qui ne sont employés que par elle, utiles et agréables à ce genre de travail.

(936 3) Le médecin-oculiste GILLET rentre dans sa ville natale pour y traiter les maladies des yeux, les surdités, les darts et les affections syphilitiques, ainsi que celles de la bouche. Sa dextérité dans les opérations et ses connaissances médicales sont très-connuës et basées sur une bonne théorie acquise dans les hôpitaux de Montpellier, Lyon, Paris et Strasbourg. Il est porteur de cent journaux et certificats des grandes villes du royaume et des environs de Lyon.

Il est visible depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures du soir, quai Monsieur, n° 119, en face du pont, au 1<sup>er</sup> étage, à Lyon.

(964) LINIMENT CONTRE LA BRULURE.

Ce liniment est un objet de première nécessité pour tous les ménages, où il ne se passe presque pas de jour que de semblables accidens n'arrivent; appliqué immédiatement après une brûlure, il empêche le développement de l'inflammation, ou en arrête les progrès lorsqu'elle s'est établie.

CRÈME COSMÉTIQUE POUR LE TEINT.

Elle blanchit et conserve la peau, elle lui donne du moelleux et de la fraîcheur, sans laisser sur la figure le brillant désagréable à l'œil. Elle fait, par un usage soutenu, disparaître les rousseurs du visage, calme les feux et les irritations de la peau, et guérit les gerçures des seins.

Ces deux préparations se trouvent à la pharmacie de M. Boitel, rue Lafont, n° 24.

LIBRAIRIE.

ACHILE,

OU

LES RÉPUBLICAINS DE 1852,

DRAME EN CINQ ACTES ET EN VERS;

PAR

M. J. DOMINGIE,

PROSPECTUS.

Ce drame, remarquable par la hardiesse des pensées et par la modération des principes qui y sont développés, est une œuvre unique dans la littérature; c'est la première fois qu'un auteur dramatique a osé

agir sur la scène de hautes questions gouvernementales: jusqu'à ce jour on les a vues du domaine exclusif de la presse et des discussions parlementaires. Nous osons affirmer que cette innovation aura des imitateurs, et nous espérons qu'elle sera favorablement accueillie par le public.

Achile est un républicain pur, tolérant, désintéressé, humain et sage; enfin il est républicain comme on l'est lorsque c'est l'amour du peuple et la philanthropie qui conduisent au républicanisme.

Cet ouvrage est vierge. Il paraîtra du 25 novembre présent mois au 5 du mois prochain, et formera un vol. in-8° de 10 à 12 feuilles d'impression, sur beau papier satiné, caractère cicéro neuf, broché, couverture en couleur et imprimée: les souscriptions seront reçues jusqu'au 5 décembre prochain.

Le prix de chaque exemplaire sera de cinq francs et trois francs pour les souscripteurs.

On souscrit, sans rien payer d'avance, chez M. HEVIN, rue des Vieux-Augustins, n° 64.

(On ne reçoit que des demandes affranchies.)

GRAND - THÉÂTRE.

Spectacle du 1<sup>er</sup> décembre.

Relâche.

BOURSE DE LYON.—30 novembre 1852.

Cinq p. 010 au comptant, jouis. du 22 sept. 96f 25  
— fin courant. . . . . 96f 25  
Trois p. 010 au comptant, jouis. du 22 juin. 67f 10  
— fin courant . . . . . 67f 80 67f

BOURSE DE PARIS.—28 novembre 1852.

Le mouvement de hausse qui s'était manifesté hier devait se continuer aujourd'hui, selon toute apparence, car le 3 p. 010 est monté dans la première heure de la bourse jusqu'à 67f 30 c. fin du mois: mais alors le bruit s'est répandu tout-à-coup que le gouvernement venait de recevoir la nouvelle de la démission unanime du ministre belge, qui aurait été donnée à la suite de la séance d'hier. On assurait que cette démission résultait de la perte de la majorité qu'il aurait eue à la chambre des représentants sur les paragraphes 4 et 5 de l'adresse, lesquels étaient offensans pour la France et les Français, pour l'armée d'intervention.